

**Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR10**  
**Mardi 19 décembre 2023**

Etaient présents en visio :

**Collège A**

Bessone Magali  
Marquer Eric  
Morel Pierre-Marie  
Quiviger Pierre-Yves

**Collège B**

Frerejouan Mathieu  
Rateau Paul  
Yuva Ayse

**Administration**

Pinguet Catherine  
Padovani Ouafae

**Etudiants**

Céleste Rouyer (titulaire)  
Nicolas Bestauros (titulaire)  
Ambre Bringazen (titulaire)  
Jules Auger (titulaire)  
Balthazar Borry (suppléant)  
Shane L'Utile (titulaire)  
Aya Atallah (suppléant)

**Invités**

Fischbach Franck  
Giocanti Sylvia

**1. Informations**

Le ciné-club de l'UFR Philo va débiter le 31 janvier prochain avec la projection du film de Pier Paolo Pasolini, *Salo ou les 120 journées de Sodome*. La Filmothèque a donné son accord pour un partenariat (présentation du film, projection, débat avec la salle) et une séance aura lieu un mercredi par mois jusqu'en juin.

L'appel à projets adressé aux étudiants en Master 1 & 2 lors du précédent conseil et à soumettre à Franck Fischbach avant le 8 décembre, a été compliqué à gérer pour la gestionnaire du pôle financier, Aude Van Wonterghem, les étudiants n'ayant pas d'expérience dans l'organisation de telles rencontres ni ne maîtrisant les contraintes administratives (prestataires pour la restauration, les trajets, les réservations d'hébergement, etc.). Franck Fischbach reconnaît que « l'appel a été victime de son succès, les étudiants ont rapidement et massivement répondu, mais le délai extrêmement court a posé problème ». A l'avenir, le délai imparti sera nettement rallongé et il conviendra de sélectionner des projets comme d'impliquer les enseignants. Le conseil rappelle que les correspondants privilégiés pour les étudiants doivent être les responsables de parcours de master.

## **2. Compte rendu du conseil du 21 novembre 2023**

Adopté à l'unanimité, moins les représentants étudiants qui n'étaient pas élus au précédent conseil.

## **3. Election de la directrice-adjointe.**

Sylvia Giocanti a été élue comme membre du conseil de gestion le 28 novembre dernier et son nom peut donc être proposé par le directeur au conseil de gestion, conformément à nos statuts. Elle est élue par le conseil à l'unanimité.

## **4. Désignation des représentant.e.s étudiant.e.s au sein du bureau**

Doivent être désignés par le conseil de gestion, deux représentants des étudiants pour prendre part aux réunions de bureau, qui se tiennent une fois par mois et durent 1 heure (de 13h à 14h). Proposition de P.-Y. Quiviger, après discussion et concertation : deux binômes comprenant un élu SAP1, 1 titulaire d'une autre liste, et 2 suppléants (1 élu SAP1, UNEF ou ASH) qui pourront siéger tour à tour, en alternance. Les deux binômes sont Isma Haladi/Céleste Rouyer et Jules Auger/Balthazar Borry.

## **5. Corrections d'une ambiguïté dans le règlement du contrôle de connaissances**

Ambiguïtés rectifiées : durée de l'épreuve d'histoire de la logique (qui redevient une épreuve en 3h) et suppression de la mention « oral » (contrôle continu) pour l'épreuve de méthodologie, à compter de la rentrée 2024.

## **6. Adoption de la fiche détaillée pour le profil de poste mis au concours (PU « Phénoménologie »)**

La fiche, avec profil de recherche et d'enseignement, est adoptée à l'unanimité.

## **7. Discussion sur les documents « Offre de formation » (Licence/master)**

Les documents à remplir pour le 22 décembre par Sylvia Giocanti, qui concernent les offres de formations pour les 5 années à venir en licence, reposent dorénavant sur une nouvelle grille de lecture pour le maintien de « coûts constants » : non plus en partant, tout simplement, de la maquette, mais à partir du logiciel AGASSE qui tient compte des services faits.

Sylvia Giocanti souligne le fait que « le document définitif à remettre en mars 2024 sera beaucoup plus détaillé et clair. » Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'à ce stade, « rien d'essentiel ne se joue dans ce premier document, d'autant qu'il n'y aura aucun grand changement, autant de places seront offertes dans les différents parcours que les années précédentes. » Il souligne également le fait, pour les étudiants de L3, que monmaster.fr a « totalement redistribué les cartes », des étudiants de l'UFR ayant choisi des formations ailleurs (pour des raisons de pluridisciplinarité, voire optant pour PSL et Sciences po, ou encore des établissements privés qui ont la faveur de certains parents). Il faut donc encourager nos étudiants de L3 à se présenter dans nos parcours de Masters.

## **8. Questions diverses**

Ayse Yuva indique que le soutien à la rédaction écrite en L1 et à l'oral en L2, « bonus » (facultatif), attire peu d'étudiants et qu'il reste des créneaux horaires libres (à proposer aux étudiants concernés et motivés). Plusieurs options : reconduire ou non ce dispositif en faisant plus de diffusion / les adjoindre au cours de méthodologie (mais posera des problèmes de recrutement), etc.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que l'objectif est de « résorber l'écart éventuel entre certains étudiants qui viennent de prépa, et ont l'occasion de passer plusieurs colles, et les autres », pour ceux qui souhaitent se présenter ensuite aux concours (CAPES, agrégation). Il considère qu'il faut

donner sa chance à ce dispositif durant les 2 ou 3 ans à venir et se donner les moyens de discuter avec les étudiants.

Sylvie Giocanti fait part de ses observations : les étudiants ne sont pas hostiles à ce dispositif, mais il est nécessaire de mieux l'aménager. Magali Bessone ajoute qu'il convient d'associer les leçons à un contenu, pour un meilleur entraînement, afin que cela s'apparente à un TD. Point de vue rejoint par Eric Marquer qui souligne « le besoin de continuité entre l'enseignant et les travaux pratiques ».

Franck Fischbach annonce de la création d'un master en apprentissage porté par Sciences Po pour le Master 2, sans mutualisation (cours nouveaux), afin de répondre à une attente (débat en sciences humaines, mieux s'orienter dans l'actualité). Ce nouveau master fera l'objet d'une plus ample présentation lors d'un prochain Conseil de gestion.

Sur proposition de Céleste Rouyer est votée par les membres du Conseil, à l'unanimité, une motion s'opposant au projet de loi discriminatoire asile et migration : « Le conseil de gestion de l'UFR 10 de Philosophie de Paris 1 s'oppose fermement au projet de la loi discriminatoire Asile et Immigration. Cette loi risque d'entraîner une hausse des frais d'inscription, la suppression des APL et une "caution de retour" pour les étudiant.e.s étranger.ères. Notre conseil de gestion souhaite que l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne se positionne, comme l'a déjà fait France Université, et qu'elle interpelle le rectorat et le ministère de l'Enseignement Supérieur afin de faire pression pour que cette loi ne soit pas appliquée. »

La séance est levée à 18 h 15.

*Compte rendu adopté le 27 février 2024.*